

Procès-verbal
Jeudi 9 octobre 2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 octobre à 14h30, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**

29 septembre 2025

**NOMBRE DE
DELEGUES :**

En exercice : 27

Présents : 16

Votants : 16

**SECRETAIRE DE
SEANCE :**

Frédérique COLAS

TITULAIRES PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre BARRET
M. Éric BERTHAULT
M. Marc BOTIN
M. Paul-Antoine de CARVILLE
M. Jean-François CHABOLLE
Mme Frédérique COLAS
M. Michel GRASS
M. Michel JOUAN
Mme Nicole LANGEL
Mme Simone MANGEON
M. Luc MAUDET
Mme Nadège NAZE
M. Nicolas SORET
M. Thierry SPAHN

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Guy BOURRAS
M. Philippe FONTENEL

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Dominique BOURREAU
M. Jérôme CORDIER
M. Pascal CROU
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD
M. Sébastien KARCHER
M. Marcel MILACHON
M. André PITOU
M. Gilles-Maximes POIBLANC
M. Gilles SABATTIER
M. Lionel TERRASSON

Le Président constatant le quorum atteint déclare la séance ouverte à 14h42.

Frédérique COLAS est désignée secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance suivant est adopté :

1. *Point d'information sur les projets validés lors du dernier comité de programmation TEA et FEDER rural*
2. *Point d'information sur le projet Seine Nourricière*
3. *Projet de délibération N°ADM/2025/ 4 : Adopter le statut de « Partenaire associé » aux contrats opérationnels de mobilité du Nord de l'Yonne et du Grand Sénonais*

1. Point d'information sur les projets validés lors du dernier comité de programmation TEA et FEDER rural :

- Projet validé au titre du contrat Territoires en Action :

Projets identifiés	Maître d'ouvrage	Stade d'avancement	Calendrier	Coût total € HT	Montant de subvention attribuable	Avis émis
AXE D'INTERVENTION 1 : ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE						
Rénovation du gymnase	Ville de Joigny	APD	Fin 2025	3 311 000,00 €	300 000,00€	Favorable

- Sollicitation du FEDER rural concernant le projet de continuité de la véloroute sur les étangs de Saint-Aubin :

La Communauté de Communes du Jovinien a obtenu un avis favorable du territoire concernant son projet de construction d'une continuité de la véloroute V55 sur les étangs de Saint-Aubin. Le financement demandé au titre du FEDER "mobilités durables rurales" s'élève à 658 521,30 euros.

Le Président informe que le FEDER rural arrive à son terme, les projets programmés dépassant l'enveloppe totale.

2. Point d'information sur le projet Seine Nourricière :

Le projet Seine Nourricière a obtenu une validation définitive de la part de la Banque des Territoires, l'ensemble des projets ont été validés pour un montant total de dix millions d'euros.

Pour rappel, dans le Nord de l'Yonne, cela concerne plusieurs projets :

- Projet de développement de Terres du Pays d'Othe : plateforme logistique des filières durables du nord de l'Yonne, outil de transformation de légumineuses et création d'une meunerie en Ile-de-France (Actions logistique et Transformation) : **263 500 euros pour la partie plateforme, 274 519 euros pour la partie transformation.**
- **Augmentation des capacités de production de la conserverie La Jovinienne (Action Transformation) : Appel à projets en 2026**
- **Projet d'Union des filières durables du bassin Seine-Normandie (Action Commercialisation) : L'objectif de cette union sera de fournir un service similaire à**

celui d'un grossiste en agrégeant différents types de produits de façon à pouvoir répondre aux marchés publics là où les producteurs isolés peinent à couvrir toutes les demandes.

- **Accompagnement des gestionnaires de la restauration collective (Action Restauration collective)** : une enveloppe de 80 000 euros est prévue pour le PETR du Nord de l'Yonne afin de financer des études préalables à la création de cantines centrales, des audits pour le respect des cahiers des charges des marchés publics et enfin l'achat d'équipements de cuisine. L'utilisation de cette enveloppe est conditionnée à un cofinancement de 50% par projet financé.

3. Délibération N°ADM/2025/ 4 : Adopter le statut de « Partenaire associé » aux contrats opérationnels de mobilité du Nord de l'Yonne et du Grand Sénonais

Contexte :

Renforcée dans son rôle de cheffe de file de l'intermodalité par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, la région Bourgogne-Franche-Comté œuvre à coordonner les compétences en matière de mobilités de l'ensemble des autorités organisatrices de ses territoires. Cette coordination se matérialise par la conclusion de deux Contrat Opérationnel de Mobilité pour le nord de l'Yonne :

- COM Nord Yonne sur le bassin de mobilité du Nord Yonne regroupant la CC Yonne Nord, la CC du Gâtinais en Bourgogne, la CC de la Vanne et du Pays d'Othe et la CC du Jovinien
- COM du Grand Sénonais sur le bassin de mobilité de la CA du Grand Sénonais

Pour ces premières moutures de contrats, la région a fait le choix d'orienter ses travaux sur le « porter à connaissance » de l'existant pour entreprendre dans un second temps une phase plus opérationnelle. Elle s'attache alors à identifier les offres, services et projets existants afin de définir des perspectives communes pour les territoires.

Dans un courrier en date du 19 mai 2025, la région Bourgogne-Franche-Comté propose au PETR du Nord de l'Yonne d'adopter par le biais de son assemblée délibérante le statut de « Partenaire associé » à ces deux contrats. Ce statut s'inscrit dans une logique volontariste visant à concrétiser la collaboration entre les acteurs des bassins partageants des enjeux de mobilités commun.

Validation du statut :

Vu le courrier de la Région-Bourgogne-Franche-Comté en date du 19 mai 2025 présenté en annexe.

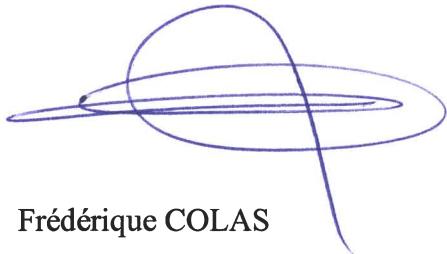
Vu l'exposé du Président

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le statut de « partenaire associé » aux deux contrats suivants : le Contrat Opérationnel de Mobilité Nord Yonne et le Contrat Opérationnel de Mobilité du Grand Sénonais.
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer tout acte et à procéder à toute formalité pour la mise en œuvre effective de cette délibération.

L'ordre de jour étant épuisé la séance est levée à 14h50.

La secrétaire de Séance



Frédérique COLAS

Le Président



Nicolas SORET

